



# LETTRE OUVERTE

Velizy, le 24 octobre 2013

A l'attention de Monsieur LEVY, PDG du Groupe Thales

**Objet : suicide de Mme MORELLEC, FIE, organisation du travail et prévention.**

Monsieur,

Suite à la décision du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Rennes qui a jugé que le suicide de Madame MORELLEC, cadre à Thales TMI, intervenu le 23 octobre 2009, constitue un Accident du Travail (AT) et compte tenu des éléments qui sont développés dans ses attendus, nous vous adressons à nouveau une lettre ouverte.

Le tribunal confirme les multiples interventions qui vous avaient été adressées de la part de l'Inspection du travail et du CHSCT avant que le drame se produise. Il apparaît de façon incontestable que la direction locale et celle du Groupe ont commis une faute inexcusable (FIE) en ne tenant aucun compte de ces alertes.

En conséquence, nous vous demandons de reconsidérer votre position et de reconnaître votre faute inexcusable (FIE), du fait du manquement à vos obligations légales de prévention et de résultat relatives à la santé physique et psychologique des salarié-e-s.

La loi prévoit dans le cadre de la procédure (de FIE) une possible conciliation, comme ce fut le cas à la suite du suicide d'un cadre de Thales Avionics au Haillan. Si vous persistez dans le déni de votre responsabilité et refusez une conciliation loyale, nous serons alors, avec les familles, dans l'obligation de saisir la juridiction compétente pour faire reconnaître votre faute inexcusable.

Notre demande concerne également le suicide d'un cadre de TOSA à Elancourt et celui de Monsieur POULAIN cadre à Thales Alenia Space pour qui le 5 novembre la cours d'appel de Toulouse devrait établir la faute inexcusable de l'employeur (FIE).

Enfin, et parce que le drame que constitue ces suicides est la manifestation chaque fois singulière d'un risque collectif, nous vous demandons de procéder aux nécessaires transformations des organisations du travail et à la mise en place d'une réelle prévention. Ceci bien évidemment à Etreilles où la situation est toujours dégradée, mais aussi dans l'ensemble des entreprises du Groupe. A ce jour nous constatons qu'aucune prise en compte de ces drames n'a été faite de votre part et aucune transformation des organisations du travail pathogènes n'a été effectuée. Nous vous répétons à cette occasion l'alerte que nous vous avons déjà adressée.

Le projet que vous proposez dans la négociation en cours intitulé : «Qualité de vie au travail» devra en tenir compte.

Soyez assuré, dans tous les cas de notre détermination à y parvenir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination CGT THALES



Laurent TROMBINI